



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

10 MAI 2019
par mail commune.

Le Président

Aubergenville, le 10 avril 2019

Pôle cycle de l'eau

P.C. : 078 440 18 Y0052 du 21/12/2018 reçu le 18/03/2019

Pétitionnaire : SCI MUREAUX DOMAINES représentée par M. DE LA CHAPELLE
Emmanuel

Adresse : 98 rue Pierre Curie à Les Mureaux

Cadastre : AK n°25-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-64-65-66-176-177-179-494-495-526

Objet : Construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation comprenant 80 logements collectifs et 19 maisons individuelles

Assainissement

La rue Pierre Curie est desservie par un réseau public d'assainissement de type séparatif au droit du projet.

Conformément à l'article L 1331-1 du code de la Santé Publique, le raccordement des eaux usées au réseau public de l'ensemble des constructions est obligatoire, qu'il soit gravitaire ou non. Conformément à l'article 44 du règlement sanitaire départemental, les réseaux du bâtiment devront être conçus de manière à s'opposer à tout reflux des égouts.

Le pétitionnaire devra obligatoirement solliciter une demande de branchement auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, direction Cycle de l'eau. Le pétitionnaire peut choisir l'entreprise agréée travaux publics qui réalisera les travaux de création du branchement d'eaux usées sur la partie publique (à la charge du pétitionnaire).

Les raccordements du projet en eaux usées se feront sur les regards existants (R17 et R23) du réseau public.

Concernant les maisons individuelles, chaque lot devra être équipé d'un regard de type « tabouret siphonide » implanté en limite de propriété, partie privée, pour le raccordement des eaux usées. Les eaux pluviales privatives des lots seront collectées et gérées par infiltration à la parcelle.

Concernant la résidence intergénérationnelle, chaque descente de colonnes d'eaux usées devra être équipée d'un regard de type « tabouret siphonide » implanté en limite d'immeuble et ce autant de fois que nécessaire. Les eaux pluviales privatives seront collectées et gérées par infiltration à la parcelle.

Les eaux de ruissellement issues des voiries créées seront collectées et contenues sur la parcelle par infiltration. Le pétitionnaire n'a prévu aucun rejet au réseau public d'eaux pluviales. Le pétitionnaire a prévu de gérer une pluie de retour 20 ans ; conformément au règlement d'assainissement de la commune des Mureaux, il devra gérer une pluie de période de retour 30 ans.

En cas de rétrocession, le pétitionnaire devra :

- ❖ En phase conception, transmettre ses plans et études d'exécution (dont les notes de calcul et les fiches techniques des bassins) pour validation à la CU GPS&O préalablement au démarrage du chantier,
- ❖ En cours de chantier, associer la CU GPS&O au suivi des travaux,
- ❖ Lors de la réception, fournir pour l'ensemble des réseaux et branchements créés :
 - Les rapports d'inspections télévisées,
 - Les résultats des tests d'étanchéité,
 - Les résultats des essais de compactage,
 - Les plans de récolement géoréférencés en classe A où figurent les cotes X, Y, Z et Z' des regards de visite et des boîtes de branchement.

La rétrocession des réseaux d'assainissement ne pourra être envisagée que si la voirie est également rétrocédée.

Participation financière liée à l'assainissement

Conformément à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, le pétitionnaire est assujéti à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC). A titre indicatif, le montant est de 1 400 € par logement créé pour un raccordement en 2019.

Eau potable

La rue Pierre Curie est desservie par un réseau public d'eau potable de diamètre 150 mm au droit du projet. Le réseau public est géré en délégation de service public par SUEZ. Contrairement à ce qui est mentionné dans le dossier de demande de permis de construire, le réseau interne de l'opération ne pourra pas être maillé.

En cas de rétrocession, le pétitionnaire devra :

- ❖ En phase conception, transmettre ses plans et études d'exécution (dont les notes de calcul et les fiches techniques des bassins) pour validation à la CU GPS&O préalablement au démarrage du chantier,
- ❖ En cours de chantier, associer la CU GPS&O au suivi des travaux,
- ❖ Lors de la réception, fournir pour l'ensemble des réseaux et branchements créés :
 - Les résultats d'analyses bactériologiques,
 - Les résultats des tests d'étanchéité,
 - Les résultats des essais de compactage,
 - Les plans de récolement géoréférencés en classe A

La rétrocession des réseaux d'eau potable ne pourra être envisagée que si la voirie est également rétrocédée.

Défense incendie

Un poteau incendie public est implanté rue Pierre Curie à moins de 200 mètres du projet. La création d'un poteau incendie privé est prévue par le pétitionnaire pour assurer la défense incendie du programme.



Pour le Président et par délégation,
Eric GIRAUD
Directeur du Cycle de l'Eau